Mai 2024

Un Doubs village

BULLETIN MUNICIPAL

« C'est l'être humain qui m'intéresse.
Son visage est la création suprême de la nature. »
Amedeo Modigliani

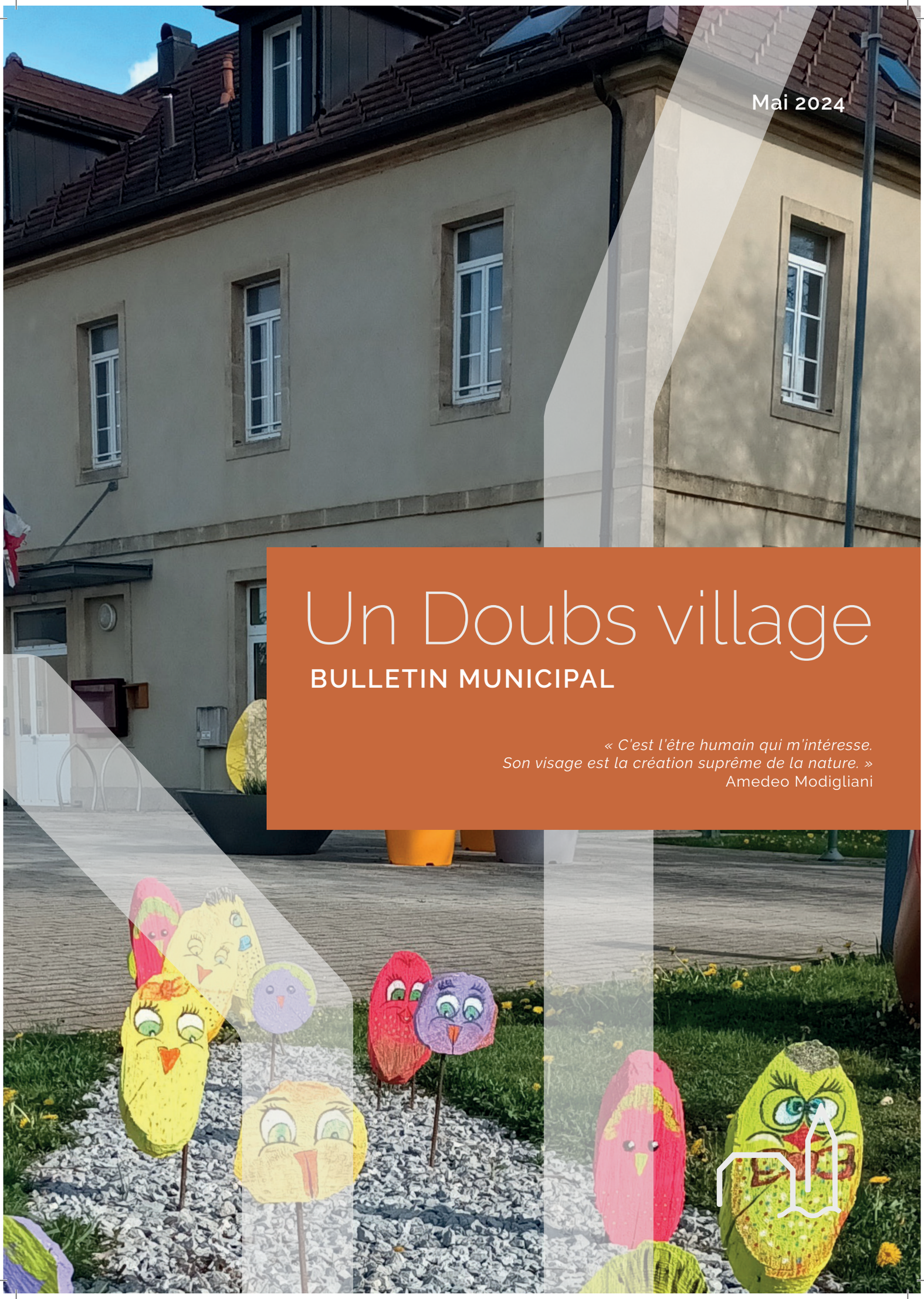

3 Le mot du maire

4 Trésors verts : composteurs collectifs
TOEMI, quel coût pour les usagers ?
Règlement sur la publicité extérieure

5 Point sur les Passeports et cartes d'identité
Marché de printemps de Doubs
Des nouvelles du secretariat de la mairie
Carnaval de l'APE
90 ans

6 Budget de la commune
Baisse d'impôts

8 Expression du groupe minoritaire :
Intervention préalable du maire
Conseil Municipal du 29 janvier 2024

9 Doubs propre
Lutte contre l'abandon des déchets

10 Civisme et propreté

11 La Pumptrack de Doubs opérationnelle
Rallye nature : à la découverte de la biodiversité

12 Des panneaux photovoltaïques dans le village
Fête des mères
Travaux réalisés

13 Règles de promenade dans les communaux

14 OPAH : la CCGP vous aide à rénover

15 Hommage à Robert Edme
Etat civil

16 Les dates à retenir

Imprimé par Imprimez moins cher - 25300 La Cluse-et-Mijoux
Graphisme et mise en page : Agathe Pourchet / agathepourchet.studio
Responsable de publication : Georges Cote Colisson / Rédaction : comité communication

EDITO DU MAIRE

Chers concitoyennes,
concitoyens,

En tant que maire de notre belle commune, il est de mon devoir de vous adresser un message sur des sujets qui nous touchent tous : la propreté de notre environnement, l'amélioration de nos infrastructures, la préservation de notre biodiversité et bien sûr, la gestion rigoureuse de nos finances publiques.

Tout d'abord, encore à propos des abandons de déchets il est regrettable que certains de nos concitoyens ne respectent pas notre environnement. C'est pourquoi nous devons prendre conscience de l'importance de préserver celui-ci en étant tous « éco-responsables ».

En ce qui concerne le budget, en complément de ce que je vous avais annoncé dans le bulletin de janvier, je suis heureux de vous annoncer, comme vous pourrez le découvrir en pages centrales, que nous allons investir dans des projets qui amélioreront la qualité de vie de nos concitoyens. En particulier nous avons alloué des fonds pour étudier le maillage des modes doux de notre commune, dans le but de rendre notre village encore plus accessible aux piétons et aux cyclistes et ainsi à notre manière, participer à la lutte contre le réchauffement climatique, à améliorer la qualité de l'air et favoriser un mode de vie plus sain pour tous.

Par ailleurs nous allons travailler avec une maîtrise d'œuvre à la mise en place d'une chaufferie biomasse pour les bâtiments communaux du centre du village, ceci pour n'être plus dépendant des variations de prix du gaz et peut-être de son approvisionnement.

Vous pourrez lire dans un des articles suivant une baisse des taux d'imposition, cette baisse témoigne de notre engagement à alléger le fardeau fiscal de nos concitoyens tout en maintenant la qualité de nos services municipaux. Nous continuerons à gérer les finances de la commune de manière responsable afin de garantir la pérennité de cette baisse dans les années à venir.

La pumptrack tant attendue par bon nombre offrira une nouvelle opportunité de loisirs pour les jeunes et les moins jeunes de notre commune.

L'Atlas de la biodiversité lancé en 2023 verra son terme en 2024. Cet Atlas nous permettra de mieux connaître la richesse de notre faune et notre flore et ainsi protéger notre patrimoine naturel.

Enfin, je souhaiterais aborder brièvement l'actualité nationale et internationale. Nous vivons dans un monde en constante évolution, il est donc important pour nous de rester informés et engagés. Que ce soit en soutenant des initiatives de solidarité envers les populations les plus vulnérables, en participant à des actions pour la protection de l'environnement ou en défendant nos valeurs démocratiques, chaque geste compte.
Je suis convaincu qu'ensemble nous pouvons faire de notre commune un village encore plus agréable où il fait bon vivre, pour bâtir un avenir meilleur pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro, prenez soin de vous et de vos proches.

Bel été à tous.

Votre maire dévoué.

TOEMI, QUEL COÛT POUR LES USAGERS ?

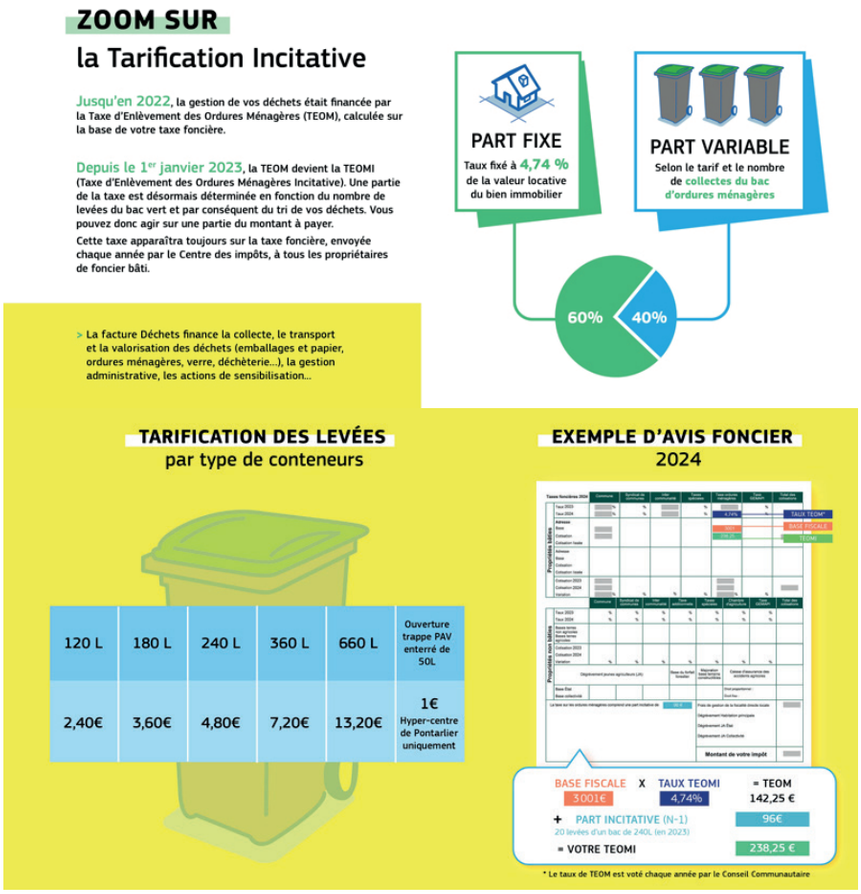

TRÉSORS VERTS

En partenariat avec PREVAL, la commune va s'engager dans des actions environnementales afin d'améliorer nos pratiques sur la gestion des espaces verts de la commune.

Ces actions nous conduiront à faire évoluer notre plan de tonte en privilégiant le mulsching et en réduisant le nombre d'interventions, Des espaces verts seront traités en fauche tardive pour favoriser la biodiversité et la pollinisation et nous continuerons à traiter le cimetière en tonte raisonnée.

Des l'automne, trois composteurs collectifs seront installés pour permettre aux habitants qui le souhaitent de pratiquer le compost ménager en particuliers ceux qui n'ont pas la possibilité de le réaliser par manque d'espace dédié pour accueillir ces installations.

L'accès aux composteurs se fera par inscription à la mairie pour s'assurer de la bonne utilisation de ces équipements.
Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

Laurent Petit

RÈGLEMENT SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Depuis le 01 janvier 2024, la compétence concernant la publicité extérieure revient â la charge des communes. Ces dernières peuvent la confier à la communauté de communes auxquelles elles sont rattachées ou demander à la conserver. Le conseil municipal a décidé de conserver cette compétence.

En conséquence, depuis le début de l'année, les nouvelles demandes de publicité extérieure doivent être déposées à la mairie qui aura la charge de les traiter.

Nous avons également la volonté de lutter contre l'affichage sauvage, tant en agglomération que hors agglomération. Les affichages sauvages seront systématiquement enlevés et, ou les annonceurs seront verbalisés.

Nous demandons aux associations de nous consulter pour mettre en place l'annonce d'événements organisés sur la commune afin de définir un lieu et une durée d'affichage de publicité.

La lutte contre la publicité sauvage a pour but de réduire la pollution visuelle et lumineuse de notre environnement.

Laurent Petit

BILAN DES ÉMISSIONS DE CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS EN 2023

En 2023, l'émission de 846 cartes d'identité et 548 passeports sur une période de 38 semaines d'activité témoigne d'une forte demande dans le domaine des documents d'identification. Je vous rappelle que vous devez faire une pré-demande en ligne pour une demande de documents et vous serez guidé vers la plateforme ANTS pour la prise de rendez-vous.

Cependant aujourd'hui, à l'approche des vacances d'été, le stock de dossiers à traiter au niveau national est de 70 800. C'est pourquoi je vous invite à prendre rapidement vos dispositions si vous devez obtenir un nouveau titre.

Dans ce contexte, il est important de rappeler le fonctionnement au secrétariat de la mairie du programme « Aidants Connect », destiné aux habitants de la commune. Ce service vise à vous aider dans vos démarches administratives, offrant ainsi une assistance précieuse pour naviguer à travers les processus parfois complexes liés à l'obtention de documents officiels.

En 2023 se sont 26 dossiers qui ont été traités en mairie, principalement pour des pré-demandes de CNI et passeport.

Georges Cote Colisson

NOUVELLES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Madame Catherine Tomaszczyk, secrétaire à mi-temps, prend congé fin Mai de la mairie de Doubs pour convenance personnelle. Nous tenons à la remercier pour le travail accompli et lui souhaitons le meilleur pour ses futurs projets.

Georges Cote Colisson

CARNAVAL

Ambiance festive et chaleureuse au carnaval, organisé par l'APE, qui a rassemblé de nombreux participants ravis de leur journée !

MARCHÉ DE PRINTEMPS

Le dimanche 2 juin 2024 se tiendra le marché de printemps de la Commune, sur le parking de l'école, de 9h00 à 16h00.

Vous retrouverez des commerçants présents aux marchés des deux années passées avec leurs stands de miel, fromages, vêtements, bijoux, fleurs et plats à emporter.

Vous découvrirez également de nouveaux stands : savons, shampoings solides, bières, vins et diverses créations artisanales.

Le Comité des Fêtes se chargera de tenir la buvette. Des tables seront installées afin de pouvoir se restaurer sur place.

Ce sera également l'occasion pour les mamans de la Commune qui en ont fait la demande de venir récupérer de 9h00 à 12h00 leur suspension fleurie, offerte à l'occasion de la fête des mères.

Karine Bruchon

90 ANS

Laurent Petit, 1er adjoint et Françoise Henriet, adjointe ont rendu visite à M. Faivre-Pierret qui a fêté ses 90 ans en présence de son épouse et de ses enfants.

DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Une gestion saine du budget de la Commune nous permet d'envisager des investissements ambitieux pour les 2 années à venir. Le montant de ces investissements réalisés sur 2024 et 2025 représente un coût total de 3,5 millions d'euros.

LES DÉPENSES

- Charges à caractère général *(énergie, entretien des bâtiments, de la voirie, etc…)*
- Charges de personnel
- Reversements fonds nationaux *(FNGIR, FPIC)*
- Autres charges de gestion *(associations, indemnités, etc…)*
- Frais financiers (intérêts des emprunts)

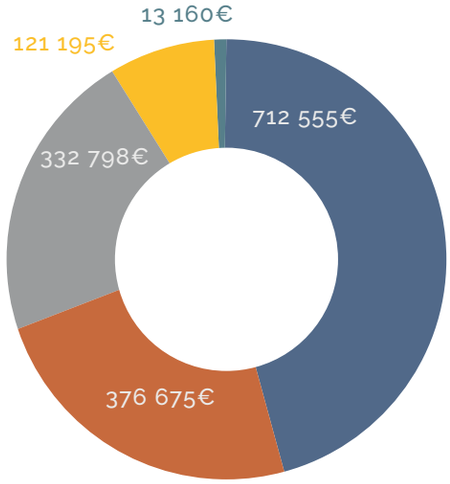

LES RECETTES

- Impôts et taxes
- Dotations de l'État
- Autres recettes
- Produits d'exploitation (locations, etc.)

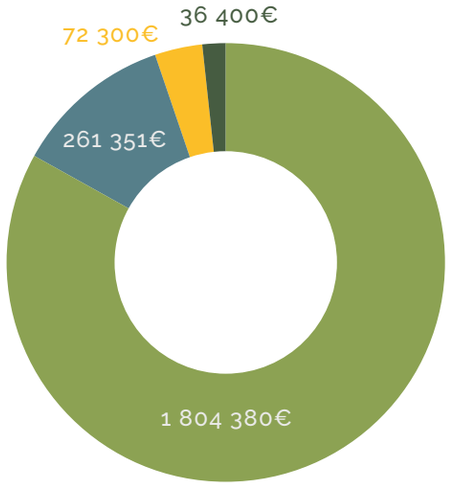

BAISSE DES TAUX D'IMPOSITION

Nous souhaitons vous informer d'une décision importante prise par le groupe majoritaire lors du conseil du 03 Avril 2024, concernant les impôts locaux. Comme vous l'avez peut-être déjà entendu les bases fiscales servant au calcul de votre taxe foncière subiront une hausse fixée par l'état de 3.86 %.

Cependant, nous sommes pleinement conscients des défis financiers auxquels bon nombre d'entre nous sont confrontés. C'est pourquoi, après avoir réalisé des efforts pour réduire les charges de fonctionnement de la commune, nous avons décidé de baisser les taux des impôts locaux afin de neutraliser cette hausse des bases fiscales.

Cette décision a été prise dans le but de soulager le fardeau financier sur les ménages, augmentation de l'électricité, de l'eau, du panier de la ménagère, etc… et de garantir que chacun puisse continuer à bénéficier des services essentiels fournis par la municipalité. Nous tenons à vous assurer que cette mesure a été soigneusement étudiée et qu'elle est mise en œuvre de manière responsable, dans le respect des intérêts de tous les citoyens de la commune.

Nous sommes reconnaissants de votre compréhension et de votre soutien pour construire ensemble une communauté plus forte et plus prospère pour tous. Nous restons à votre disposition pour vous servir et répondre à vos besoins de la meilleure façon.

Georges Cote-Colisson
Karine Bruchon

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

C'est l'ensemble des dépenses et des recettes à caractère exceptionnel qui ont trait à la gestion du patrimoine de la Commune.

LES DÉPENSES

Principale dépenses de 2024	1 439 100€

Voirie et réseaux	
Programme pluriannuel de liaisons cyclables : début des travaux	603 250€
Eclairage intelligent du chemin du train	190 000€
Liaisons vers le chemin du train	9 140€
Aménagement de sécurité Grande Rue	5 000€
Enfouissement du Point d'Apport Volontaire (Dojo)	16 000€
Panneaux de signalisation	4 000€
Extension du réseau électrique rue du Lycée	27 300€
Extension de la vidéo-protection	10 000€

Bâtiments	
Chaufferie bio-masse : début des travaux	150 000€
Travaux de rénovation énergétique sur bâtiments communaux	105 000€
Groupe scolaire : rénovation sanitaire école maternelle, abris et racks à vélos, buts de la cour, plan d'évacuation, clés	33 000€
Porte de la Chapelle de la Salette	5 280€
Equipements	
Autolaveuse + tables salle de l'Amicale	11 130€
Opérations diverses	
Travaux de lutte contre les inondations	100 000€
Rénovation du terrain de foot synthétique	120 000€
Rénovation du court de tennis	50 000€

LES RECETTES

- Virement section fonctionnement
- Ressources propres (FCTVA, TA, excédent de fonct. 2023)
- Subventions (Etat, région, département)
- Amortissements
- Opérations d'ordre
- Emprunt d'équilibre provisoire

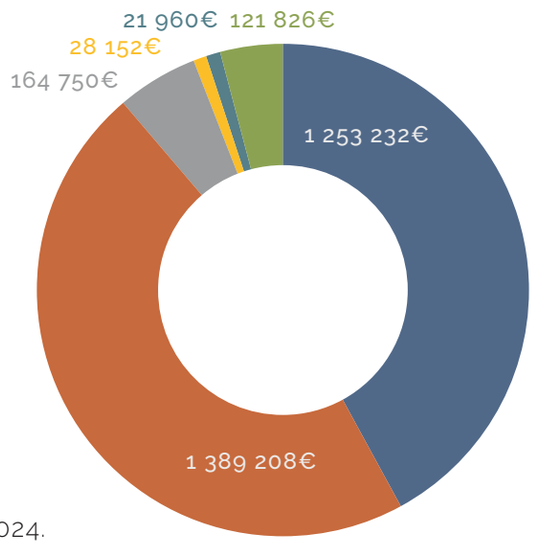

Les recettes d'investissement présentées ne tiennent pas compte des subventions qui pourraient être perçues en 2024.

Karine Bruchon / Georges Cote-Colisson

RETOUR SUR L'ARTICLE DU GROUPE MINORITAIRE DU BULLETIN MUNICIPAL DE JANVIER 2024

Comme vous pourrez le lire dans l'article ci-dessous, lors du conseil municipal de janvier 2024, j'avais demandé au groupe minoritaire de faire un rectificatif d'excuses publiques concernant les propos contenus dans leur article du bulletin de janvier 2024. Or dans l'article proposé pour le bulletin de mai 2024, ma demande n'a pas été respectée, j'ai donc décidé de ne pas le publier. Il me semble important de rétablir la vérité en ce qui concerne les propos tenus.

Intervention préalable du Maire au conseil municipal du 29 janvier 2024

« Je ne voudrais pas commencer ce premier conseil municipal de l'année sans évoquer le bulletin de janvier 2024. La liberté d'expression est un acquis précieux de la démocratie auquel tient chacun d'entre nous ; cependant, si l'on veut l'honorer, il convient de ne pas tenir des propos calomnieux voire diffamatoires, qui déforment la réalité des faits. Or, c'est bien la nature des mots : négligence, amateurisme, irresponsabilité qui ont été écrits par le groupe minoritaire dans l'espace d'expression qui lui est réservé dans le bulletin. Ces propos inadmissibles et injurieux ont particulièrement offensé le personnel administratif en charge des salaires de la commune et l'ensemble des membres du groupe majoritaire.

Je tiens donc à rappeler quelques éléments afin de rétablir certaines vérités :
Lors de la délibération votée en décembre concernant la Décision Modificative 3 Mme Rogeboz a pris la parole, voici en résumé les propos tenus : Mme ROGEBOZ s'étonne que cette délibération intervienne après la date limite de paiement des dépenses de fonctionnement prévue au 13 décembre. Sans le caractère conciliant du trésorier, certains personnels n'auraient pas pu recevoir leur rémunération. Elle s'opposera sur la forme à cette délibération.

- Je vous rappelle que le trésorier a agi en connaissance de cause, sans accorder de faveur à la commune de Doubs :
- En effet, depuis de nombreuses années, les régulations par Décisions Modificatives, peuvent être faites pour les recettes et dépenses de fonctionnement, ainsi que les écritures d'ordre jusqu'au 21 janvier de l'année N+1, soit, pour ce qui nous concerne, le 21 janvier 2024. Ainsi la Décision Modificative 3 est bien fondée, sans caractère abusif.
- Fin d'exercice, il s'agit de vérifier que le compte administratif correspond exactement au compte de gestion fourni par le trésorier en l'occurrence le CFU (compte financier unique)

Je vous rappelle également l'article 35 de notre règlement intérieur concernant l'expression du groupe minoritaire :

- Tous les articles des groupes du Conseil municipal seront rédigés dans un style courtois, objectif, respectueux qui ne choque pas la diversité des sensibilités et qui garantit le caractère informatif et non polémique de la publication.
- Le maire responsable de la publication, se réserve le droit de décaler la parution du texte au cas où celui-ci ne respecterait pas les critères susdits. « Droit que j'exercerai à l'avenir selon les propos tenus ».

Pour mémoire le règlement a été voté à la majorité par la délibération 2020 -066 et à l'unanimité par les délibérations 2022-037 et 2023-064.

Donc je demande au groupe minoritaire de faire, dans votre tribune du prochain bulletin, un rectificatif d'excuses publiques qui vaudra réparation vis-à-vis du personnel administratif en charge des salaires, à qui nous renouvelons toute notre confiance, et à l'encontre du groupe majoritaire particulièrement visé.

Je vous demande également dans vos propos de cesser de jouer les agents de la Cour des Comptes sans en avoir les compétences.

En espérant que vous avez bien compris le message, nous pouvons continuer notre séance de conseil municipal. »

Georges Cote Colisson

EXPRESSION DU GROUPE MINORITAIRE

Voir article ci-dessus

DOUBS PROPRE

Le samedi 06 Avril, une quarantaine de volontaires de tout âge ont répondu présents pour participer au nettoyage de printemps sur la commune.

Un grand merci à eux pour leur mobilisation et leur travail pour ramasser les détritus abandonnés par certaines personnes «indélicates». Le but d'une telle opération est bien sûr de rendre notre village plus propre et plus accueillant, mais surtout de sensibiliser tout à chacun à avoir une conduite éco responsable.

Malheureusement, la récolte a été fructueuse et nous aurons réussi notre pari, lorsque nous n'aurons plus besoin d'organiser ce type d'événement. On peut toujours rêver !

Laurent Petit

ABANDON SAUVAGE DE DÉCHETS / SÉCURITÉ

Malgré un nombre appréciable de point d'apport volontaire (P A V) et d'une déchetterie gratuite située à quelques minutes de la commune, les dépôts sauvages continuent de polluer notre village. Doubs met tout en œuvre avec les moyens mis à sa disposition pour retrouver les auteurs de ces incivilités et nombre d'entre eux ont reçu une facture d'enlèvement et de nettoyage dont le montant peut atteindre des sommes conséquentes.

En parallèle, la commune va installer de nouvelles caméras pour surveiller le chemin du train, les abords des passages piétons au centre du village et le site de la pumptrack.

Grâce à ce système, certains propriétaires dangereux de scooters et de motos ont été convoqués en mairie en présence du commandant de police de Pontarlier.

Bruno Tempesta

Rappel des bonnes pratiques, à garder à portée de main.

Les horaires de la déchèterie :

Été : du 1er avril au 30 septembre
Du lundi au samedi :
8h45 - 12h / 14h15 - 18h
Le dimanche *de 9h à 12h*

Hiver : du 1er octobre au 31 mars
Du lundi au samedi : *8h15 - 12h / 13h45 - 17h*

Fermée les jours feriés

Je ne fais pas de feux

J'utilise les points d'apport volontaire mais je ne laisse rien au pied des containers.

Je respecte les horaires de tonte et travaux bruyants :
Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h30
Le samedi :
de 9h00 à 12h et de 15h00 à 19h30
Le dimanche et jours fériés :
De 10h00 à 12h

Je sors ma poubelle le mardi soir, si elle est remplie, je la rentre après la collecte. Pas de ramassage les jours fériés.

Je respecte les limitations des usages de l'eau en période de sécheresse.

Je ne stationne pas sur les trottoirs, ni sur les pistes cyclables

Je tiens mon chien en laisse, je ramasse ses crottes et je ne le laisse pas en liberté au milieu des troupeaux.

Merci à notre équipe de fleurissement

LA PUMPTRACK OPÉRATIONNELLE

La patience des élus du Conseil municipal des jeunes est récompensée. Leur projet de « pumptrack » initié en 2021 sera opérationnel dès que les travaux de marquage seront effectués. Avant qu'ils ne nous en parlent, nous étions peu nombreux à connaitre la signification de ce terme. Dès l'achèvement des travaux et l'ouverture de la piste, la fréquentation de la pumptrack ne se fera pas attendre.

Nul doute que ce nouvel équipement connaîtra un réel engouement de la part des jeunes et des moins jeunes. Il permettra la pratique de tous : des débutants, des initiés comme des experts, des petits et des grands, en famille ou entre amis, le tout en plein air et en sécurité, à condition de porter casque et protections adéquates et de respecter la réglementation en place. Cette réalisation est le fruit d'une belle collaboration entre la mairie de Doubs, Bike solution, le concepteur, et l'entreprise Vermot.

L'inauguration de la pumptrack aura lieu le samedi 14 septembre, un moment festif accessible à tous avec initiation et démonstrations.

Françoise Henriet

Je suis content que le projet se soit réalisé, le résultat est mieux et plus grand que ce que j'imaginais. Ça donne vraiment envie d'aller dessus, et j'imagine que ça sera encore mieux une fois avec du monde dessus et la végétation autour. Ça me tarde de voir les pros sur la piste lors de la grande fête d'inauguration en septembre.

Naël élu du CMJ

RALLYE NATURE

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité de la Commune, un rallye nature est organisé le samedi 15 juin de 14h à 17h30, entre la mairie et la confluence Drugeon/ Doubs en passant par le crêt de la Rappe.

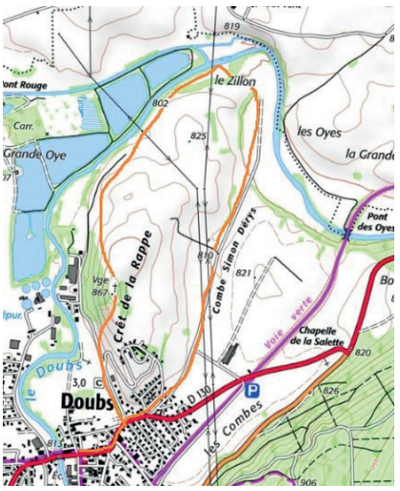

Orientation, énigmes, expériences, observations, écoutes… en petites équipes, vous découvrirez, tout en vous amusant, les milieux naturels, la faune et la flore typiques de Doubs. Alors rendez-vous à 14h devant la mairie ! Une collation bien méritée sera offerte au retour !

Merci de vous inscrire auprès de la mairie :
mairiedoubs@wanadoo.fr
ou de Guy Reynard
Tel : 06 42 67 10 14

TRAVAUX RÉALISÉS

Travaux de restauration de la porte de la chapelle de la Salette réalisés par l'entreprise Vuittenez Didier Ferronnerie.

Mise en place de panneaux lumineux, afin d'améliorer et de permettre de traverser maintenant le centre du village avec plus de sécurité. Ils ne fonctionnent pas en continu grâce des radars qui captent l'arrivée des voitures. Ils interpellent d'avantage les automobilistes sur la présence de passages piétons et renforce la vigilance

des conducteurs. Merci à chacun d'entre vous de montrer l'exemple et de faire ralentir la circulation.

Rénovation des toilettes de l'école maternelle, réalisés par l'entreprise Eimi sanitaire, Pecclet carrelage et la peinture par nos agents bâtimentaires.

Sébastien Billot

FÊTE DES MÈRES

Bonne fête à toutes les mamans !

« Une maman est semblable à une rose qui ne se fane jamais. »
Jean Gastaldi artiste, écrivain.

Cette année encore, la commune offrira une suspension fleurie aux Mamans de Doubs ayant retourné le coupon déposé dans les boîtes à lettres. Nous partagerons à cette occasion le verre de l'amitié.

Le Conseil d'Administration
du CCAS

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Depuis quelques années, de nombreux dossiers ont été déposés en mairie pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

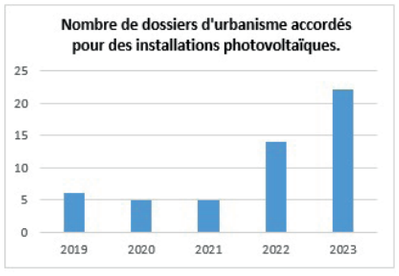

La prise de conscience et l'augmentation du coût de l'électricité conduisent à réfléchir sur l'opportunité d'installer des systèmes de production d'électricité.

Des dossiers pour des installations individuelles sont déposés mais des installations plus importantes ont vu le jour, tant sur des bâtiments publics que sur des bâtiments commerciaux.

Nous vous recommandons de faire appel à des sociétés expertes dans ce domaine et de vous assurer de ne pas avoir à faire à des entreprises qui vous sollicitent uniquement pour vous proposer des financements et qui ne sont pas forcément professionnelles en énergies renouvelables.

Laurent Petit

RÈGLES DE PROMENADE DANS LES COMMUNAUX DE DOUBS

En concertation avec le syndicat pastoral de Doubs qui rassemble l'ensemble des agriculteurs du village, nous vous rappelons les règles à respecter dans les prairies, pâtures et communaux.

En ce début de printemps, les troupeaux sont de retour au champ, ainsi, pour votre sécurité et pour permettre de vivre en harmonie avec les éleveurs, avant de pénétrer dans une pâture, vérifiez qu'il n'y a pas d'animaux et en particulier ni taureau, ni mère avec son veau, vous pourriez vous faire charger et occasionner un accident.

Longez les bordures extérieures de la pâture, restez sur les sentiers et prenez les passages aménagés afin de ne pas piétiner l'herbe, ne traversez jamais dans l'herbe haute, une prairie de fauche.
N'endommagez ni les barrières, ni les barbelés, ni les clôtures électriques, en cas d'accident ou de problème sur un troupeau,

pensez à en informer l'éleveur ou le secrétariat de mairie. Refermez toujours correctement les barrières après votre passage, les animaux peuvent s'échapper et provoquer un accident.
La pâture est la nourriture des vaches et donc la base de nos fromages. Respectez la en ne circulant pas dans les prés avec vos autos et motos. En vélo, restez sur les sentiers aménagés pour les VTT et chemins agricoles ou forestiers.

Ne gênez pas la circulation des engins agricoles ou le transfert d'animaux par votre présence ou celle de votre chien sur les chemins agricoles et donnez toujours la priorité à l'agriculteur.

En présence de bovins, les chiens sont tenus obligatoirement en laisse. Les déjections des chiens sont systématiquement ramassées car elles peuvent être source de contamination de certaines maladies entrainant des avortements : néosporose, leptospirose…

La récolte des fleurs des champs est à limiter, certaines espèces sont protégées et interdites à la cueillette.

Ne jetez ni papier, ni canette, ni déchets dans les champs, rapportez vos poubelles chez vous et pensez au tri.

Apprenons à connaitre et à reconnaitre le monde agricole, la nature y gagnera…

Guy Reynard
reynard17@wanadoo.fr

HOMMAGE À ROBERT EDME

Monsieur Robert Edme, une figure issue d'une vieille famille bien connue de notre commune, nous a quitté à l'âge de 77 ans, après avoir courageusement lutté contre un cancer depuis 2020.

Robert était bien plus qu'un simple habitant de notre village, il était une personne joviale, généreuse et profondément engagée.

Son dévouement pour le bien-être de notre commune a été exemplaire. De 1983 à 1989 en tant que conseiller municipal, Robert a œuvré pour améliorer la vie de nos concitoyens.

Mais c'est surtout son engagement de 50 années au sein de la Croix Rouge qui restera gravé dans nos mémoires. Ses 12 années de présidence ont été marquées par des initiatives novatrices, dont la Croix Rouge sur roues, un service qui vient en aide aux personnes qui ont des difficultés de déplacement.

Cette initiative visionnaire à l'époque demeure d'une grande pertinence aujourd'hui.

En 1989, Robert a épousé Martine avec qui il a eu la joie d'accueillir Lysiane.

Merci Robert pour ta belle humanité.

Georges Cote Colisson

ÉTAT CIVIL

Naissances :
Le 24 janvier : Mona et Samuel de Anne LAMBERT-COUCOT et de Claire FAVREZ
Le 11 février : Elio de Matthieu JOLY et de Lucrezia A PORTA
Le 12 février : Lisa de Loïc SORDEY et de Mégane LHOMME
Le 29 février : Liam de Wolfgang WIELAND et de Manon QUENOT
Le 4 mars : Eve de Ludovic ROUX et de Marine VUILLAUME
Le 31 mars : Alexander de Oleksandr GRIGOTSA et de Valentyna BYLO
Le 5 avril : Emir de Kemal YILMAZ et de Melissa-Aleyna BASAK
Le 8 avril : James de Stevie BERTON et de Laura BOLE-RICHARD

Mariages :
Le 2 mars : Ismaïl CENGIZ et Khaoulla JALIL

Décès :
Le 17 janvier : Geneviève CUPILLARD, 80 ans
Le 19 janvier : Serge VUILLAME, 57 ans
Le 30 janvier : Odile LOMBARDOT veuve FORNARA, 90 ans
Le 23 février : Germaine REGNIER veuve MARCEAU, 91 ans
Le 28 février : Jeannine DEFRASNE veuve FAIVRE, 88 ans
Le 5 mars : Philippe PETETIN, 68 ans
Le 26 mars : Ginette BOURGEOIS veuve LECLERC, 90 ans
Le 30 mars : Corinne FRANZIN épouse MARECHAL, 59 ans
Le 4 avril : Robert EDME, 77 ans

LA CCGP VOUS AIDE À RÉNOVER !

Dans le cadre de sa politique Habitat, La Communauté de Communes du Grand Pontarlier a lancé, depuis le 1er septembre 2023, son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur son territoire.

Une OPAH est une opération qui dure 3 ans et qui permet de mobiliser des fonds publics (ANAH, Département, Communauté de Communes, Région, Caisse de retraites…) pour aider à la rénovation et la mise aux normes de vos logements.

Pour les habitants, c'est une opportunité de bénéficier de subventions pour la réalisation de leurs travaux et d'une assistance gratuite pour préparer les dossiers et obtenir des financements.

Ce dispositif est animé par SOLIHA Doubs, Côte d'Or & Territoire de Belfort qui met à disposition une équipe d'animation afin de faire bénéficier chaque porteur de projet éligible, d'un accompagnement global facilitant la réalisation de son projet : visite conseil, diagnostic technique, estimation des aides, plan de financement individualisé, constitution des dossiers de demande de subventions jusqu'au versement des aides.

Propriétaires occupants, locataires dans certains cas, propriétaires bailleurs de logements loués ou vacants et syndicats de copropriété, peuvent bénéficier de ce dispositif (sous certaines conditions).

Vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation de logements pour personnes à mobilité réduite, rénover des logements indignes ou dégradés, rénover un logement vacant ou produire des logements à loyers modérés, n'hésitez pas à contacter ou rencontrer SOLIHA.

Saisissez cette opportunité, votre projet c'est maintenant !

Nous contacter

Permanences gratuites et sans rendez-vous à la CCGP 22 rue Pierre Déchanet à Pontarlier : Tous les 1ers mardis du mois de 14h00 à 18h00 et tous les 3èmes vendredis de 14h00 à 17h00.

Coordonnées SOLIHA
SOLIHA Doubs, Côte d'Or & Territoire de Belfort.
30 rue du Caporal Peugeot – 25000 BESANCON – Tél : 03 81 81 23 33
opah.ccgp@soliha.fr

Partenaires de l'opération

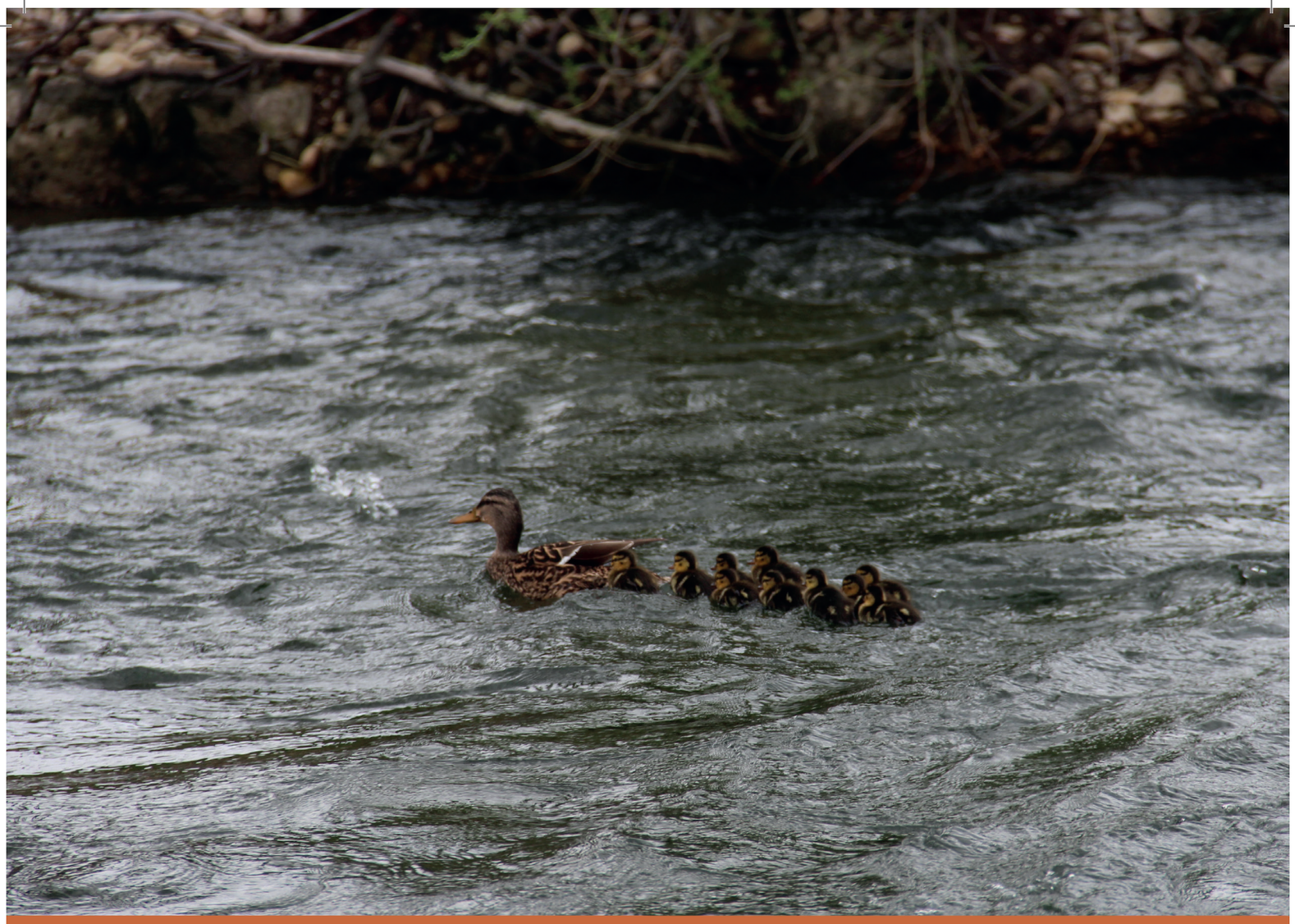

Mairie de Doubs
6 Grande Rue – 25300 DOUBS
Tel : 03.81.46.51.40
www.commune-de-doubs.fr

Ouverture :
Lundi – Vendredi :
9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi : de 10h à 12h

À RETENIR

Les **24 et 25 mai**, concert de la Pastorale à l'Espace Rives du Doubs.

Le **2 juin**, marché de printemps au centre du village **de 9h00 à 16h00** et remise de cadeaux par la commune pour la fête des mères **de 9h00 à midi.**

Le **15 juin**, rallye découverte de la biodiversité, rendez-vous place de la mairie **à 14h00.**

Le **28 juin**, feux de la Saint Jean organisés par l'APE à l'Espace Rives du Doubs.

Le **24 août**, soirée moules frites organisée par le club de foot de Doubs.

Le **1er septembre**, vide grenier sur le parking d'Hyper U organisé par les vétérans du foot de Doubs.

Le **14 septembre** Inauguration de la pumptrack, sur site.

Le **15 septembre** Marché d'automne **de 9h00 à 16h00**, parking de l'école.

Permanences du CCAS chaque dernier jeudi du mois en mairie.

Photo de Guy Reynard (2024)